

On trouve au bureau  
des annonces européennes.

Prix : 12 fr. PAR AN.  
Payables par trimestre et  
d'avance.

# MESSAGER

Annonces : 1 fr. la ligne  
caractère 9 points (pet. rom.)  
AU COMPTANT.  
S'a dresser au bureau des  
affaires européennes.

## DE TAHITI.

### PARTIE OFFICIELLE.

#### AVIS OFFICIEL

L'Adm. major, directeur des affaires européennes, rappelle aux contre-maîtres à l'arrêt sur les patentes, que, conformément à l'article 10 du dit arrêté, tout individu convaincu d'avoir fait le commerce ou exercé une profession quelle que soit cette profession, sans être muni d'une patente, sera poursuivi à la diligence du directeur des affaires européennes, et condamné à une amende de deux à cinq fois le prix de la patente dont il aurait dû se pourvoir.

Les contre-venants qui ne se seraient pas mis en règle avant le quinzaine seront poursuivis.

11 octobre 1856.

E. Hardy.

### PARTIE NON OFFICIELLE.

Le *Moniteur* du 22 janvier dernier a fait connaître que le département de la guerre avait pris, de concert avec le ministre de la marine et des colonies des mesures pour fournir au commerce français les moyens de lutter avec succès, contre les concurrents anglais et belges, en ce qui concerne les armes de troque. Il a indiqué les conditions et les prix auxquels seraient livrés au commerce les armes de troque établies dans les manufactures impériales, notamment à Châtelleraut.

Des ordres viennent d'être donnés par S. Exc. M. le maréchal ministre de la guerre pour la formation définitive d'un dépôt d'armes de cette nature à Marseille.

En conséquence, et à partir de ce jour, des dépôts d'armes de troque se trouvent établis et installés de la manière suivante :

- Dans les magasins de l'artillerie à :  
Nantes, pour le port de Nantes ;  
Le Havre, pour les ports du Havre et de Rouen ;  
Blaye, pour le port de Bordeaux ;  
Marseille, pour le port de Marseille.

Ces dépôts seront conséquemment et suffisamment approvisionnés.

(*Annales du commerce extérieur*)

#### NOUVELLES DIVERSES.

Quelque réclamation sensible existait entre les cours de Paris et de saint Pétersbourg, car le départ du comte de Moray, désigné comme ambassadeur près de l'Empereur de Russie a été retardé. La légation française ne se compose donc provisoirement que de M. Charles Bacdin, comme chargé d'affaires et de deux attachés.

Le projet de loi accordant des pensions aux membres de la famille d'Orléans a été voté à l'unanimité, malgré l'opposition de M. de Montfremont. La duchesse d'Orléans a refusé cette pension. Le jeune Comte de Paris n'a écrit à M. Roger, une lettre dans laquelle il repudie toute participation aux efforts tentés au profit de la fusion, cette combinaison dont les cercles légitimistes et Orléanistes se sont tant préoccupés jusqu'en 1852. Cette lettre paraît avoir fait naître une grande irritation chez les autres princes de la famille d'Orléans.

L'Empereur devait être rendu le 1<sup>er</sup> juillet à Nancy. On va entreprendre à Brest la création de nouveaux bassins pour le service de la marine à vapeur.

Il est question de la translation aux Invalides, des restes du duc de Reichstadt, Napoléon II, que l'Empereur d'Autriche a offert de rendre à la France.

La moisson s'annonce fort bien dans toute la France.

Le conseil municipal de la ville de Marseille a voté une somme de 45,000 francs, pour la réception du maréchal Pélissier prochainement attendu de Crimée.

Le général Tolléhen, l'illustre défenseur de Sébastopol, est arrivé à Vienne et prochainement attendu à Paris : le général doit visiter toutes les principales forteresses de France et d'Allemagne.

Les journaux français du mois de juin rappellent le récit d'une grande expédition faite dans le fleuve du Sénégal, par M. le gouverneur Faidherbe, chef de bataillon du génie. Cette expédition dont le plan et la réussite rappellent les plus brillantes de celles que nos troupes ont faites en Algérie a amené l'expulsion des Maures ennemis d'un territoire jusque là inaccessible aux Européens ; la colonne expéditionnaire a fait 120 prisonniers et s'est emparée par razzia de 5,000 bestiaux.

Nous apprenons avec plaisir à nos lecteurs que les différends pendus entre les gouvernements d'Angleterre et des Etats-Unis au sujet de la question des enrôlements sont sur le point d'avoir une solution toute pacifique ; celles qui existaient, relativement au centre Amérique doivent être terminées au jugement d'une puissance amie chargée du rôle de médiatrice. La première question a soulevée dans le parlement britannique, une discussion très animée.

Le général Williams, le héros et le défenseur de Kars, a été reçu en Angleterre, avec le plus grand enthousiasme. Le Lord maire de la cité de Londres lui a offert un brillant dîner. Lord Williams entre au parlement comme membre de la chambre des communes. La reine et la municipalité de Londres préparent aussi une réception publique aux régiments des gardes qui reviennent de la Crimée.

Une correspondance d'Athènes établit qu'une conférence des trois puissances protectrices de la Grèce doit se tenir à Londres, pendant le mois de juillet pour régler les affaires de ce pays. On parle du comte de Flandre, second fils du roi des Belges, comme ayant de grandes chances d'être choisi pour succéder au roi Othon.

A la suite de négociations infructueuses entre les gouvernements de l'Espagne et du Mexique, une escadre de onze bâtiments de guerre, partie de la Havane s'est présentée devant Vera-Cruz, et on annonçait du continu l'envoi de nouveaux navires.

Les affaires d'Italie prennent une tournure fort grave ; le duc de Parme s'est retiré du siège ; le roi de Naples redouble de rigueur envers ses sujets ; la France se voit dans l'impossibilité de retirer ses troupes de Rome et la Sardaigne supporte avec peine, le poids et la surveillance des troupes piémontaises, campées en observation autour de sa frontière.

On fait d'immenses préparatifs à Moscou, pour le couronnement de l'Empereur Alexandre II.

On rapporte que 70,000 hommes doivent être employés à la reconstruction de Sébastopol.

La Suède et la Suisse ont adhéré à la déclaration maritime relative à la course adoptée à Paris, par les puissances qui ont signé le traité de paix.

Le Danemark craint de nouveaux troubles dans les duchés et prend des mesures militaires pour repriquer promptement tout mouvement insurrectionnel dans le Schleswig ou le Holstein. L'Autriche et la Prusse se proposent d'adresser à la diète germanique des communications à ce sujet.

Les lettres de Crimée jusqu'à la fin de juin n'annoncent rien de nouveau, si ce n'est l'impossibilité économique qui a eu lieu, au camp des troupes anglaises, au sujet de l'approvisionnement de l'ordre du Rhin, qui a été donné au maréchal Pélissier et à quelques autres généraux français par lord Gough, commissaire royal, en présence du général Codrington et de l'armée anglaise. Après la cérémonie la revue des troupes a été passée par lord Gough et les deux commandants en chef, elles ont été maintenues sous le commandement du lieutenant général lord Paulet.

#### L'évacuation de la Crimée continue

L'élection présidentielle qui doit avoir lieu le 1<sup>er</sup> novembre est la question à l'ordre du jour aux Etats unis

Les deux candidats qui semblaient renfermer le plus de chances sont, pour la présidence, l'honorable James Buchanan; pour la vice-présidence, l'honorable John Breckinridge.

M. James Buchanan est né, en 1791 dans l'état de Pensylvanie; il servit comme volontaire, dans la guerre de 1812; en 1816, il fut nommé représentant à la législature de son état; de 1829 à 1831 représentant au Congrès; en 1831, le président Jackson le nomma ministre à saint Pétersbourg; en 1834 il siégea au congrès comme Sénateur, fut secrétaire d'état sous le président Polk et envoyé comme ministre en Angleterre par le président Pierce. Il a occupé ce dernier poste jusqu'au printemps de la présente année et a su se concilier les sympathies de l'aristocratie et du peuple anglais.

M. John Breckinridge, candidat pour la vice-présidence, est né dans le Kentucky en 1799; il prit l'armes officier dans la guerre du Mexique et fut nommé représentant au congrès, en 1837. Le président Pierce lui offrit le poste de ministre en Espagne qu'il refusa.

Jeudi matin, à neuf heures, dit le *Sabot public* de Lyon, on remarqua sur les bords de la rive d'octé de la Saône, près du pont de la Feuillée, cinq hommes occupés à faire une embarcation de tous les objets nécessaires à une longue navigation. C'était des sacs de voyage, des nécessaires, des paquets de vin et de fromages. Les curieux, qui avaient pu remarquer la forme insolite de l'embarcation, ne tardèrent pas à s'approcher que les cinq navigateurs, parussent appartenir, du reste, aux classes élevées de la société, étaient des Anglais; arrivés à la voile de Mâcon par la Saône et qui depuis assez longtemps étaient parés de Luniers, sur leur élan.

Ils avaient projeté un voyage par eau dans toute la France, et à cette heure ils sont en voie de l'accomplir. A cet effet, ils ont fait construire à Luniers une voile de 12 mètres de longueur sur les centimètres de largeur moyenne. Cette voile n'a pas de varangons et relevait sans interruption de la quille aux jalousies; elle porte au contraire deux autres sautes de chaque côté de la quille, de façon que le fond ou est à peu près plat et que sa stabilité s'en trouve considérablement augmentée. Elle a été établie avec un soin particulier; double à l'intérieur de plusieurs de toile qui maintiennent les joints; à l'extérieur, sur les plats bords du mâts, recouverte d'un pliage en acajou. C'est, en un mot, un petit chef-d'œuvre de construction maritime, et les épreuves auxquelles elle a été soumise l'ont suffisamment prouvé.

Nos Anglais ont quitté Luniers, il y a quinze jours environ, et ont d'abord installé chez leur passe-temps, ils ont descendu la Tamise, traversé la Manche, remonté la Seine jusqu'à l'embouchure de l'Yonne, puis ont suivi cette dernière rivière, le canal de Bourgogne jusqu'à Saint-Jean-de-Loisy, et la Saône jusqu'à Lyon, où ils s'installent avant-hier à la représentation de Galarde. Ils voyagent toute la journée et ne s'arrêtent que le soir à la nuit tombée. Ils couchent eux-mêmes sur leurs matelas, qui marchent à quatre avirons. Quatre d'entre eux font jouer les rames pendant que le cinquième manœuvre le gouvernail; assés, ils occupent la largeur de la voile; en sorte que, pour changer de place, et sous l'impulsion de s'arrêter à la volonté d'y prendre terre.

Et bien! nonobstant les chances sage nombre de ce voyage excentrique, entrepris dans de si mauvaises conditions, ils ont pu sans encombre, à accomplir la périlleuse traversée de la Manche, il y a plus. Leur projet n'a pas été seulement de venir à Lyon, ils comptent engager leur file par le Rhône et les canaux du midi. Ainsi, ils prendront le canal de Beauvoisine à Cotte, puis le canal du Midi qui les conduira à Toulouse; là, ils suivront celui qui est lateral à la Garonne jusqu'à Bordeaux. Enfin, voici l'incra-

vable de l'ascension; ils songent à côtoyer les rives de France et à achever leur entreprise, dont les périls croîtront alors dans des proportions énormes, par une course de 2 ou 300 lieues le long des côtes de l'océan.

Quoi qu'il en soit de cette dernière partie du programme qu'ils se sont tracé, nos voyageurs ont quitté Lyon hier, à dix heures du matin, refusant l'assistance des patrons; qui s'offraient à les guider dans les passes du Rhône, ils ont résolu ment franchi la grande arche de pont de Nemours et le pont de la Mulatière. A Theure où nous écrivons, ils se trouvent probablement à Vienne ou à Cordouic. Puissent nos côtes leur être hospitalières, et la fortune, qui sourit aux audacieux, ramener heureusement au port ces étranges navigateurs!

**GREFFE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DES ÎLES DE LA SOCIÉTÉ.**

Par jugement du 8 octobre 1856, le tribunal de police correctionnelle faisant application des articles 309 et 311 du code pénal métropolitain et 7 et 10 de l'arrêté local N° 36, condamne le nommé Serrier, Christophe, Simou, menuisier à Papeete, à huit jours de prison cent francs d'amende; cinquante francs de dépens et six frais de la procédure; pour acte de brutalité commis par lui, sur la personne de l'indienne Metua.

Vu: pour extrait conforme.

Le président, Le Greffier,  
M. VERVAEK. V. Duroso.

**BÂTIMENTS SUR RADE DE SUVAVA.**

Goëlette coloniale *Papeete*, désarmée.

1. Goëlette coloniale *Hydrograph*, commandée par M. Rosenzweig, lieutenant de vaisseau.

2. Corvette des États-Unis *John Adams*, commandée par M. Boutwell, commandant.

DE COMMERCE.

26 septembre, Goëlette du protecteurat *Emma L. Stra-*

20 octobre, goëlette anglaise *Ocean Queen*, cap. Barnett.

3. Côte française *Faite*, cap. Doiran.

10, Goëlette du protecteurat *Arvi*, cap. Lewis.

Mouvements du port de Papeete, du samedi 11 octobre 1856.

**ENTRÉS.**

4. Corvette des États-Unis *John Adams*, commandée par M. Boutwell, commandant, venant d'Honolulu.

10. Goëlette du protecteurat *Arvi*, cap. Lewis, 63 tonneaux, 6 hommes d'équipage, 7 passagers, venant d'An-

en 3 jours, bois, sucre.

**SORTIS.**

7. Goëlette de Bushine *Jane*, cap. Clark, pour Papeete.

**ANNONCE.**

**FOUR SYDNEY.**

La Goëlette *Queen*, Queen capitaine H. Barnett, pour fût ou passage s'adresser à

M. Bonnefin Consignataire.

**FOR SYDNEY.**

The fine Schooner *Queen* Captain H. Barnett, for freight or passage apply to the captain on board, or to

P. Bonnefin, Agent.

L'Imprimeur Geraint, LE GUILLANTON.

**OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 4 AU 11 octobre 1856.**

DATES.	VENTS ET ÉCARTS		TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6 h. 10 h. mat. à 4 h. 10 h. du soir.	Tension moyenne de la vapeur	Humidité relat. en centièmes.	Quantité de pluie tombée.	Vents dominants pendant le jour.
	hauteur moyenne.	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne.					
5. 4	760.60	00.8	21.0	28.0	25.00	24.75	18.61	77.8		E
6. 5	761.67	00.5	21.2	27.0	24.55	24.57	18.87	76.6		E
7. 6	762.32	00.4	20.9	28.8	24.85	24.80	19.07	75.8		E
8. 7	761.60	00.7	21.0	28.0	24.50	24.57	18.15	78.4		E
9. 8	761.53	00.4	22.0	29.0	25.50	24.74	17.09	74.6		O
10. 9	760.75	00.1	21.1	28.8	24.95	24.90	18.35	76.5		E
11. 10	763.76	00.9	22.9	27.0	25.51	25.35	19.24	77.0	0.0078	E